
SOCIETE FINANCIERE MONEGASQUE DE CREDIT « COGENEC »

Société Anonyme Monégasque
au capital de 2 770 000 euros
Siège social : 11, boulevard Albert 1^{er} - Monaco

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004
(en milliers d'euros)

ACTIF	2004	2003
Créances sur les Etablissements de Crédit	158	269
Opérations avec la Clientèle		158
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	684 088	654 935
Immobilisations Incorporelles		9
Immobilisations corporelles	7	10
Autres Actifs	16	15
Comptes de Régularisation	1	1
Total actif	684 270	655 397
PASSIF	2004	2003
Dettes envers les établissements de crédit	680 833	651 475
Autres Passifs	14	171
Comptes de Régularisation	54	51
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		234
Capitaux Propres Hors FRBG	3 369	3 466
Capital souscrit	2 770	2 770
Réserves	277	537
Report à nouveau (+/-)	3	10
Résultat de l'exercice (+/-)	319	149
Total passif	684 270	655 397

HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

	2004	2003
Engagements donnés		Néant
Engagements reçus		Néant

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

	2004	2003
+ Intérêts et produits assimilés	13 133	16 353
- Intérêts et charges assimilées	12 789	15 953
- Autres charges d'exploitation bancaire	1	1
PRODUIT NET BANCAIRE	343	399
- Charges générales d'exploitation	246	236
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	13	16
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	84	147
+/- Coût du risque	1	1
RESULTAT D'EXPLOITATION	85	148
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	85	148
+/- Résultat exceptionnel	-	1
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	234	
RESULTAT NET	319	149

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS 2004**Note 1 - PRINCIPES COMPTABLES & METHODES APPLIQUEES****1.1. introduction**

Les états financiers sont préparés conformément à la réglementation qui est applicable, dans le cadre des dispositions des conventions franco-monégasques, aux comptes des établissements de crédit de la Principauté de Monaco.

1.2. PRESENTATION DES COMPTES

La présentation des comptes de l'exercice 2004 est identique à celle de l'exercice 2003.

1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES*a) Conversion des actifs et passifs libellés en devises*

Les actifs et passifs sont entièrement libellés en Euros depuis janvier 2003.

b) Opérations sur instruments financiers

La société ne détient plus d'encours sur opérations d'échanges de taux d'intérêts depuis juillet 2003.

c) Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance, et dont le financement est assuré par des ressources adossées.

d) Immobilisations

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, elles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les immobilisations corporelles figurent pour leur coût historique, les réparations, l'entretien et les petits matériels sont débités aux comptes de charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire.

Les durées retenues pour calculer les amortissements sont les suivantes :

- mobiliers & matériels	4 à 10 ans
- logiciels	3 ans

e) Provisions sur crédits à la clientèle

Les provisions sur crédits à la clientèle sont constituées en fonction des risques de pertes, ces provisions viennent en déduction de l'actif quand elles se rapportent à des créances douteuses.

f) Pensions de retraite

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les employeurs et les salariés sont prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés. Les cotisations dues au titre de l'exercice sont comptabilisées dans les résultats de la période.

NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros	2004	2003
Comptes ordinaires	158	269
Total des comptes des établissements de crédit	158	269

NOTE 3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers d'euros	2004	2003
Créances en principal	102	2.569
Provisions	102	(2.411)
Crédits à la clientèle, nets.....	0	158

NOTE 4 - TITRES D'INVESTISSEMENTS

En milliers d'euros	2004	2003
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres de Créances Négociables.....	680.183	651.123
Créances rattachées	3.905	3.812
.....	684.088	654.935

Evaluation de la juste valeur :

La valeur de marché de ces titres s'élève à 680.243 K ce qui représente une plus-value latente de 60 K non comptabilisée conformément aux textes en vigueur.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	Eléments incorporels	Eléments corporels
Montants bruts au 1 ^{er} janvier 2004	37	38
Montants bruts au 31 décembre 2004	37	38
Amortissements cumulés en fin d'exercice.....	(37)	(31)
Montants nets au 31 décembre 2004	0	7
Dotations aux amortissements de l'exercice 2004.....	9	4

Les frais d'établissement sont intégralement amortis à la clôture de l'exercice.

NOTE 6 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros	2004	2003
Comptes et emprunts	677.000	647.750
Dettes rattachées	3.833	3.725
Total des comptes des établissements de crédit	680.833	651.475

NOTE 7 - CREANCES & DETTES RATTACHEES

En milliers d'euros	2004	2003
ACTIF		
Intérêts courus non échus à recevoir sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	3.905	3.812
PASSIF		
Intérêts courus non échus à payer sur dettes envers les établissements de crédit.....	3.833	3.725

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS & AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros	2004	2003
ACTIF		
Débiteurs divers	16	15
PASSIF		
Créditeurs divers	14	171

NOTE 9 - COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	2004	2003
ACTIF		
Charges constatées d'avance	1	1
PASSIF		
Charges à payer	54	51

NOTE 10 - PROVISIONS

Provisions déduites de l'actif

En milliers d'euros	2004	2003
Provisions sur créances douteuses.....	102	2.411
Mouvements de l'exercice		
reprises	1	1
utilisations	2.308	73

Les reprises de l'exercice sont comprises dans le coût du risque.

NOTE 11 - FONDS PROPRES

En milliers d'euros	Montant au 01.01.2004	Mouvements de l'exercice	Montant au 31.12.2004
Capital.....	2.770	0	2.770
Réserves.....	537	- 260	277
Report à nouveau.....	10	-7	3
TOTAL	3.317	-267	3.050

Le capital de la société est divisé en 346.250 actions de 8 euros chacune, toutes de même catégorie. Il est détenu à 99.99 % par le groupe CALYON, qui présente des comptes consolidés intégrant ceux de la société.

Le poste « Réserves » est désormais constitué uniquement par la réserve statutaire fixée au dixième du capital soit 277 K€.

Après distribution du résultat de l'exercice 2004, le montant des fonds propres demeure inchangé à 3.050 K€.

NOTE 12 - VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE DES CREANCES & DES DETTES

En milliers d'euros hors créances rattachées	Jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Créances sur les établissements de crédit..	158				158
Titres de créances Négociables.....	194.500	330.183	155.500		680.183
Dettes envers les établissements de crédit	191.500	330.000	155.500		667.000

NOTE 13 - INTERETS ET - PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES -

En milliers d'euros	2004	2003
Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit.....	4	5
Intérêts sur opérations sur titres.....	13.265	16.348
TOTAL PRODUITS	13.269	16.353
Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit.....	12.789	15.027
Intérêts sur opérations sur titres.....	136	926
TOTAL CHARGES	12.926	15.953

Les amortissements calculés prorata-temporis - sur les décotes et surcotes constatées lors des achats de titres d'investissement - sont compris dans les postes d'intérêts sur opérations sur titres respectivement en produits et en charges.

NOTE 14 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2004	2003
Salaires, traitements et indemnités.....	135	131
Charges sociales.....	52	50
Frais de personnel.....	187	181
Autres frais administratifs.....	58	55
TOTAL.....	245	236

NOTE 15 - COUT DU RISQUE

En milliers d'euros	2004	2003
Reprises de provisions sur créances douteuses.....	2.309	73
Récupération sur créances amorties.....	0	1
TOTAL PRODUITS	2.309	74

Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par une provision	2.308	73
TOTAL CHARGES	2.308	73
COUT DU RISQUE	1	1

NOTE 16 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2004	2003
Produits exceptionnels	0	1

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente que vous nous avez confiée pour les exercices 2002, 2003 et 2004 par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2002.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Le bilan au 31 décembre 2004 et le compte de résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date et présentés suivant les prescriptions de la réglementation bancaire font apparaître :

- Au bilan, un total de : 684.269.751,21 euros
- Au compte de résultat,
un bénéfice net de : 318.860,38 euros

Ces documents ont été établis suivant les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif, ainsi que les méthodes d'évaluation retenues et décrites dans l'annexe et la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de pertes et profits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, en faisant application des règles relatives au contrôle des Etablissements relevant de la réglementation bancaire. Ces normes prévoient que notre révision soit conduite de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons pris connaissance du rapport de votre Conseil d'Administration et, dans le cadre des questions relevant de notre compétence, nous avons vérifié l'exactitude des informations qui y sont contenues. Nous n'avons aucune observation à formuler à ce sujet.

La proposition d'affectation du résultat est conforme aux dispositions de la loi et des statuts.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2004 et le compte de pertes et profits de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère et régulière, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2004, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monte-Carlo, le 5 avril 2005.

François BRYCH

Alain LECLERCQ

Commissaire aux Comptes Commissaire aux Comptes

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société Financière Monégasque de Crédit.